

Séance du mercredi 04 décembre 2024

Délibération n° 03_2024_134

Avis sur les ouvertures dominicales 2025 des commerces de Saint-Amand-Montrond

Le Conseil communautaire s'est réuni le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLAÇANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Absent
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Pouvoir à Yann CADIER
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Philippe MARME Pouvoir à Geoffroy CANTAT
SAINTE-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Lionel DELHOMME Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Florence COMBES Pouvoir à Didier DEVASSINE Pouvoir à Lionel DELHOMME
SAINTE-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	
Membres en exercice :	38	Secrétaire de séance : Pascal AUGENDRE
Membres présents :	31	
Membres votants :	37	

Date de la convocation : 25 novembre 2024
Date de l'affichage : 25 novembre 2024

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20241204-032024134-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 4 décembre 2024

Délibération n° 03_2024_134

Avis sur les ouvertures dominicales 2025 des commerces de Saint-Amand-Montrond

Monsieur Geoffroy CANTAT, 4^{ème} Vice-Président, présente ce dossier.

Vu la Loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015, dite "Loi Macron", modifiant l'article L. 3132-6 du Code du Travail, permettant aux maires d'autoriser l'emploi des salariés dans les commerces de détail le dimanche dans la limite de 12 dimanches par an ;

Vu les dispositions de l'article L. 3132-6-1 du Code du Travail concernant l'application des dérogations au repos dominical ;

Vu les demandes émanant des commerces de Saint-Amand-Montrond concernés ;

Vu l'avis obligatoire du Conseil communautaire préalablement à l'autorisation d'ouverture dominicale par le maire de Saint-Amand-Montrond ;

Considérant l'importance de soutenir l'activité économique et commerciale du territoire ;

Concernant la nécessité d'organiser ces ouvertures de manière concertée et adaptée aux attentes des usagers et des commerces.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 35 pour et 2 contre décide :

- **d'émettre un avis favorable à la proposition d'ouverture des commerces les dimanches de l'année 2025 (annexe à la délibération) ;**
- **de transmettre cet avis au maire de Saint-Amand-Montrond, afin qu'il puisse prendre les arrêtés municipaux nécessaires avant le 31 décembre de l'année en cours, conformément à la législation en vigueur.**

Le Président



Daniel BONE

Le secrétaire de séance

Pascal AUGENDRE

